

# **INDEX** **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

---

## **2006/2007**

**Développement de  
Médias Indépendants  
Viables  
au Afrique**



---

---

## INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

[www.irex.org/msi](http://www.irex.org/msi)

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: [msi@irex.org](mailto:msi@irex.org)

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

[www.irex.org](http://www.irex.org)

**Coordonnateur de projet :** Leon Morse

**Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction:** Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

**Réviseurs:** Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

**Conception et mise en page :** OmniStudio, Washington, DC

**Imprimeur :** Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

**Traduction :** Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

**Notification de droits :** il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

**Remerciements :** cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

**Avis de non-responsabilité :** les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

---

*L'industrie des médias au Togo connaît un essor depuis les années quatre-vingt-dix. Le pays compte 96 stations de radio, 7 chaînes de télévision et 40 journaux. Malgré ces chiffres, impressionnants pour un pays géographiquement petit, le professionnalisme dans les médias se fait toujours attendre. À quelques exceptions près, les médias sont devenus les porte-parole des partis politiques.*



TOGO

Le Togo a obtenu son indépendance en 1960, après une période historique de soumission à l'Allemagne, puis à la France. Gnassingbé Eyadéma a présidé un gouvernement militaire de 1967 à 2005. Après sa mort, son fils, Faure Essossinam Gnassingbé a accédé à la présidence. Pour l'opposition, l'élection qui avait officialisé cette nomination était truquée, ce qui a déclenché la violence politique. Quand les conflits ont pris fin, le Togo a pu avancer vers la démocratie et tous les partis politiques se sont entendus pour former un gouvernement transitoire d'unité nationale. Les premières élections législatives que l'on pouvait considérer comme libres et honnêtes ont eu lieu en octobre 2007.

L'industrie des médias au Togo connaît un essor depuis les années quatre-vingt-dix. Le pays compte 96 stations de radio, 7 chaînes de télévision et 40 journaux. Malgré ces chiffres, impressionnants pour un pays géographiquement petit, le professionnalisme dans les médias se fait toujours attendre. À quelques exceptions près, les médias sont devenus les porte-parole des partis politiques.

Les résultats des discussions du panel de l'IVM montrent nettement que les dispositions de loi relatives à la liberté d'expression sont entrées en vigueur au Togo et qu'elles sont protégées par le régime juridique. En conséquence de quoi, l'objectif 1, liberté d'expression, a pris la tête devant tous les autres objectifs avec une note de 2,31. Il y a malgré tout une ombre au tableau : l'application inappropriée de ces lois par les institutions gouvernementales responsables. Pareillement, le manque d'adhésion des journalistes aux normes de la déontologie professionnelle constitue l'une des faiblesses majeures. C'est pourquoi l'objectif 2 n'a eu droit qu'à une note de 1,61. L'objectif 4 est celui qui a reçu la plus basse note, 0,84, ce qui témoigne d'une conjoncture économique marquée par la pauvreté et d'un manque de développement des pratiques commerciales dans le secteur des médias.

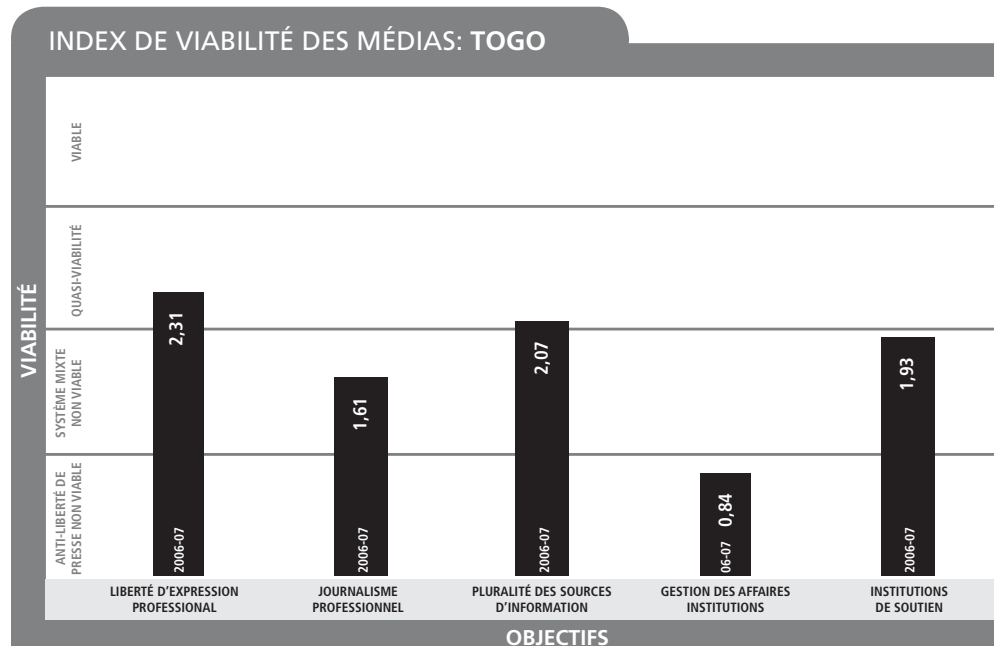
# COUP D'ŒIL SUR LE TOGO

## GÉNÉRAL

- > **Population** : 5 858 673 (estimation de juillet 2008, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Lomé
- > **Groupe ethniques (en % de la population)** : Africains 99 % (37 tribus, dont les plus importantes sont : Ewé, Mina, Kabyè), Européens et Libano-Syriens, moins de 1 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : chrétiens 29 %, musulmans 20 %, religions indigènes 51 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle et du commerce), ewé et mina (les deux langues africaines les plus importantes au sud), kabyè (qui s'écrit parfois kabyé) et dagomba (les deux langues africaines les plus importantes au nord) (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 2,265 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (2006-PPP)** : 770 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 60,9 % (hommes 75,4 %; femmes 46,9 %) (estimation 2003, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Faure Gnassingbe (depuis le 4 mai 2005)

## DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de télévisions en activité** : presse écrite : 400 publications régulières enregistrées, dont 45 sont actuellement en activité; radios : 98 stations de radio enregistrées, dont 96 sont fonctionnelles à l'échelle nationale; stations de télévision : 8 stations de télévision enregistrées, dont 6 sont entièrement fonctionnelles et 2 encore à l'étape des tests
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indices d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence Togolaise de Presse (propriété de l'État)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 320 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)



**Anti-liberté de presse non viable (0-1)** : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

**Système mixte non viable (1-2)** : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

**Quasi-viabilité (2-3)** : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

**Viable (3-4)** : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

## OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,31

Si la plupart des indicateurs ont mérité des notes s'approchant de la moyenne, malgré tout, les panélistes ont constaté que certains domaines étaient particulièrement faibles alors que d'autres étaient relativement forts. Ainsi, ils ont accordé des notes bien au-dessous de la moyenne aux indicateurs 3 et 4, l'entrée sur le marché; et les crimes contre les journalistes. Mais les indicateurs 8 et 9, accès des médias aux sources étrangères d'information; et entrée non restreinte dans la profession journalistique, ont fait augmenter la moyenne générale.

Les panélistes ont rappelé que la liberté d'expression est définie par la loi, mais ils se sont retenus de donner une note très élevée, car le gouvernement n'a pas l'habitude de respecter ces lois. Des événements récents ont toutefois légèrement amélioré la situation — ce dont les panélistes ont tenu compte en attribuant une assez bonne note —, mais les progrès sont là depuis peu. Il est aussi à noter que le gouvernement ne régit pas l'entrée dans la profession journalistique.

### LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

#### INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

Théoriquement, l'octroi de licence de diffusion est juste et concurrentiel selon la loi, mais des politiciens s'en mêlent depuis longtemps. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), qui délivre les licences, et l'Autorité de Régulation des Télécommunications Publiques (ARTP) qui distribue les fréquences sont davantage des outils de répression politique que des institutions de régulation et de contrôle. Pour garder leur licence, les médias électroniques paient des redevances annuelles contrairement à la presse écrite qui n'a pas une telle obligation.

Les auteurs de voies de fait contre les journalistes ne sont jamais punis. Même si les cas sont rares, les enquêtes ouvertes par les autorités n'ont jamais eu de suite.

Les médias d'État sont exclusivement au service du gouvernement. Les panélistes ont remarqué une amélioration de l'équilibre entre le divertissement et l'information au cours de l'année écoulée, mais ils ont admis qu'il y a encore beaucoup de place à l'amélioration.

La diffamation est habituellement traitée comme un acte criminel, selon l'article 58 du Code pénal du Togo, toutefois, les jugements de la Cour sont parfois arbitraires. Les autres délits de presse ont été décriminalisés.

L'information publique n'est pas accessible à tous, et les médias d'État jouissent souvent d'un traitement préférentiel à cet égard.

Bien que légalement les médias puissent avoir accès aux sources étrangères d'information, comme la BBC et RFI, ils ne peuvent compter sur la fiabilité de la connexion à ces sources.

## OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,61

Les panélistes ont classé tous les indicateurs de cet objectif près de la moyenne, à l'exception de l'indicateur 5, l'échelle salariale des journalistes. Selon eux, les principales déficiences des médias togolais sont le manque de formation et la non-observance du code de déontologie

Les reportages sont partisans, superficiels et tendancieux. Les normes de l'éthique professionnelle sont malheureusement violées pour permettre la survie dans la profession. La plupart des journalistes et des rédacteurs en chef pratiquent l'autocensure par crainte d'être réprimandés, congédiés ou même attaqués. Leur ignorance des règles de la déontologie et du professionnalisme les expose à toutes sortes de pression, y compris à des poursuites. Dans la profession, les salaires sont très bas si tant est qu'ils existent, ce qui augmente la vulnérabilité à la corruption, au clientélisme et aux pressions.

*Les journalistes togolais ne traitent pas tous les événements ni toutes les questions importantes, encore moins lorsqu'il s'agit de sécurité et de défense nationale. Ils évitent les sujets, comme la corruption des fonctionnaires et les fautes des membres de la famille présidentielle.*

Les journalistes togolais ne traitent pas tous les événements ni toutes les questions importantes, encore moins lorsqu'il s'agit de sécurité et de défense nationale. Ils évitent les sujets, comme la corruption des fonctionnaires et les fautes des membres de la famille présidentielle.

Bien que la radio et la télévision n'offrent pas d'émissions spécialisées, elles présentent des reportages sur l'ABC de la santé, de l'éducation et de l'économie. Quoi qu'il en soit, les émissions de divertissement occupent plus de 75 pour cent du temps d'antenne. L'information d'actualité est plutôt superficielle. Les chaînes de télévision en particulier manquent cruellement des ressources financières nécessaires à la production de reportages en profondeur et d'émissions d'information.

Bien que l'équipement numérique ait fait son apparition, les installations et le matériel sont rudimentaires. D'anciennes rotatives, de vieilles caméras et d'autre équipement archaïque sont toujours en usage.

#### LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

##### INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

### OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 2,07

Même si les indicateurs 1 et 2, pluralité des sources d'information publiques et privées; et accès des citoyens à l'information, ont reçu des notes relativement hautes du panel, l'indicateur 6, qui examine la transparence de la propriété des médias, a obtenu une note beaucoup plus basse. D'autres indicateurs se sont approchés de la moyenne.

Les sources d'information et d'actualité sont multiples au Togo, mais elles ne couvrent pas tout l'éventail politique national ni la variété d'opinions qui circulent au pays. À l'échelle nationale, seulement deux points de vue sont présentés : celui de l'opposition et celui du parti au pouvoir. Les médias d'État présentent rarement des points de vue divergents. Ils consacrent la plupart de leurs reportages à des événements favorables au gouvernement.

Les émissions éducatives et culturelles sont peu nombreuses et espacées. On traite aussi des questions sociales, même si l'éventail de sujets n'est pas très varié. Les journaux privés ne publient pas en langues autochtones. Les panélistes sont donc d'avis que les émissions diffusées par les médias ne satisfont pas les attentes des citoyens.

#### LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

##### INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.



Parmi les radios locales, seulement trois sont des radios communautaires. Elles sont financées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ces stations en sont encore à leurs premiers pas, mais elles laissent espérer une amélioration du service à la population locale.

Les citoyens jouissent du libre accès aux médias internationaux. Toutefois, dans les régions rurales privées d'électricité, de téléphone et de connexion Internet, il est difficile d'obtenir de l'information.

Au Togo, il n'y a pas d'agences de presse indépendantes. La seule qui existe, l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) appartient à l'État. La presse togolaise a donc abondamment recours aux agences internationales, comme AFP et Reuters.

La radio et la télévision produisent peu d'émissions d'actualité. Elles utilisent plutôt les productions des chaînes étrangères comme TV5- Monde, RFI, Deutsche-Welle, La Voix de l'Amérique, BBC et d'autres.

À quelques exceptions près, il est difficile de savoir qui sont les vrais propriétaires des médias togolais.

#### OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 0,84

La plupart des indicateurs de cet objectif ont mérité des points aussi bas que ceux de la moyenne globale. Seul l'indicateur 2, les médias tirent des revenus de sources multiples, s'est notablement démarqué. Les indicateurs 6 et

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS,  
ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER  
EN TOUTE LIBERTÉ

##### INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

*Les agences de publicité sont des studios de productions médiocres ou simplement des bureaux de distribution de publicité. Le marché publicitaire étant pratiquement nul, les médias ne reçoivent rien d'autre que quelques gestes symboliques de charité, ici et là.*

7, études de marché; et mesures de l'audience et tirage des journaux ont tous deux obtenu une note de presque zéro.

Les médias togolais dans l'ensemble sont de micro ou de petites entreprises, dont très peu sont gérées comme des entités à but lucratif. Les journalistes qui ont des postes importants de gestion n'ont aucune idée du fonctionnement d'une entreprise. Tout bien pesé, les pratiques de gestion n'atteignent pas les normes du professionnalisme.

Les agences de publicité sont des studios de productions médiocres ou simplement des bureaux de distribution de publicité. Le marché publicitaire étant pratiquement nul, les médias ne reçoivent rien d'autre que quelques gestes symboliques de charité, ici et là. De plus, le Togo n'a pas de véritable entreprise de soutien des médias.

Le gouvernement togolais n'accorde aucune subvention officielle aux médias privés, et aucune loi ne prévoit de subvention de l'État. Cependant, au cours de l'année écoulée, l'État a donné 50 millions de FCFA aux médias privés, ce qui, selon les panélistes, équivaut à acheter les journalistes avec l'argent de l'État. En général, l'État n'accorde pas de traitement préférentiel aux médias, comme des exonérations de taxes.

On n'emploie pas d'études de marché, d'indices d'écoute ou d'autres mesures d'utilisation des médias et des habitudes et préférences des consommateurs.

#### OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 1,93

Pour cet objectif, tous les indicateurs ont obtenu une note semblable à la moyenne globale, à une exception près. En effet, les panélistes ont trouvé efficace le travail des associations professionnelles et dès lors l'indicateur 2 a obtenu presque un point de plus que la moyenne.



*Selon les panélistes, aucune ONG nationale ne soutient l'indépendance et la liberté des médias. En revanche, certains avocats prennent l'initiative d'aider les journalistes qui sont traînés en cour.*

Le Togo compte de nombreuses associations de soutien, mais leur influence n'est pas assez grande pour contribuer au développement des médias. Les associations de presse, pour leur part, travaillent ensemble en vue de regagner leur prestige d'antan. Les discussions portent sur la façon de s'unir sous une seule entité afin d'être plus utiles.

Il existe des associations de patrons de presse, comme l'Association Togolaise des Patrons de presse, l'Organisation des Responsables de la Presse Indépendante, le Conseil Togolais des Éditeurs de presse et l'Union des Radios et des Télévisions Libres du Togo, mais elles sont désorganisées et inefficaces pour la plupart. Par contre des associations professionnelles, telles l'Union des Journalistes Indépendants du Togo, le Syndicat Libre de la Communication, et le Syndicat des Agents de l'Information Techniciens et Journalistes des Organes Publics, œuvrent pour la protection des droits et la formation des journalistes. Leurs programmes se limitent à des séminaires et à des ateliers, mais comme il y

a très peu d'autres options, les journalistes congolais doivent s'en satisfaire.

Selon les panélistes, aucune ONG nationale ne soutient l'indépendance et la liberté des médias. En revanche, certains avocats prennent l'initiative d'aider les journalistes qui sont traînés en cour.

Le Togo n'a pas d'école de journalisme, seulement des centres de formation en communication d'entreprise et en relations publiques. Les jeunes journalistes ont par conséquent très peu de formation scolaire et les journalistes compétents, de haut niveau, des générations précédentes sont presque tous à la retraite. Le milieu médiatique togolais n'a pas de culture d'excellence. Ainsi, bon nombre de journalistes ne veulent pas suivre de cours de perfectionnement; certains prétendent tout savoir, et ce, malgré l'absence de compétences de base en journalisme.

Les journaux privés ne possèdent pas leurs propres presses, ils s'en remettent donc aux entreprises commerciales. En outre, il n'existe pas de véritables kiosques de vente; les journaux sont exposés à l'air libre, dans de rares librairies, dans des boutiques d'alimentation ou distribués par des crieurs. Le pays ne dispose pas d'un service officiel de distribution, ce qui cause des retards et l'irrégularité de la distribution de la presse à l'extérieur de Lomé.

#### LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

##### INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

---

---

## Liste des participants au panel

**Yacoubi Tchatchibara**, formateur, ESTAC, École de formation en communication, Lomé

**Victor Toulassi**, journaliste, consultant, Wézon Communications, Lomé

**Edem Sowu**, défenseur des droits humains, ACAT-Togo, Lomé

**Ebénézer Latévi Lawson**, directeur CFPC, école de formation en communication, Lomé

**Mawouwoyona Gone**, directeur de la radio rurale, Notsé

**Claudine Assiba Akakpo**, directrice, Agence Togolaise de Presse, Lomé

**Daniel Lawson-Drackey**, directeur de la Maison du Journalisme, UJIT, Lomé

**Kodjo Mawuli Agbotse**, directeur général, Réseau des Entrepreneurs Culturels d'Afrique, Lomé

**Anoumou Kate-Aziaglo**, directeur de la rédaction, *Togopresse*, Lomé

**Agboh Komlanvi Basile**, directeur de publication, *Le Scorpion*, Lomé

**Jonas Viényéménou Forent Sokpoh**, avocat, Cabinet de Maître Sokpoh, Lomé

**Michelle A.A. Noussouessi Aguey**, juriste, activiste du groupe Femme Démocratie et Développement, Lomé

## Modérateur

**Assiogbon Francis Pedro Amuzun**, directeur de publication, journal *Crocodile*, Lomé

## Observateurs

**Franck Ayawo Assah**, correspondant Panapresse et Media Foundation for West Africa, Lomé

**Séraphin Ajogah**, chargé de la communication Institut Goethe, Lomé

L'étude sur le Togo a été coordonnée et dirigée en partenariat avec la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest, Accra, Ghana.